



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question au Gouvernement n° 3558

Texte de la question

REPÉRAGE DES ÉLÈVES DE MATERNELLE EN DIFFICULTÉ

M. le président. La parole est à Mme Martine Faure, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Mme Martine Faure. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Mercredi dernier, votre ministère a présenté à des inspecteurs de l'éducation nationale médusés un nouveau dispositif destiné à combattre l'échec scolaire. Il s'agit d'un livret appelé " Aide à l'évaluation des acquis en fin d'école maternelle " et sous-titré " Outil de repérage des élèves présentant des risques pour les apprentissages ". Celui-ci permettrait de classer les élèves de grande section de maternelle en trois catégories : " RAS " - pour " rien à signaler " -, " risque " et " haut risque ". Les enseignants devraient remplir une " fiche élève " et une " fiche classe " reprenant les " scores " réalisés par les enfants aussi bien pour leur comportement que pour leur maîtrise du langage, leur développement moteur ou leur " conscience phonologique ". Je rappelle qu'il s'agit d'enfants de cinq ans !

Les mots sont rarement innocents. L'école maternelle va-t-elle entrer à son tour dans l'ère du dépistage, de la sélection et de la compétition, conformément au souhait d'un ancien ministre de l'intérieur, devenu Président de la République, qui voulait en 2005 que " les enseignants puissent détecter les problèmes comportementaux d'un certain nombre de jeunes avant qu'il ne soit trop tard " ?

La mise en place de ce nouvel outil est annoncée pour novembre 2011, sans la moindre concertation avec les associations de parents d'élèves et les syndicats d'enseignants, qui ont fort mal accueilli cette initiative aboutissant au calibrage des enfants par un processus d'étiquetage. Ils soulignent l'incohérence de ce projet, à un moment où l'on supprime par milliers des postes de personnels des RASED et de la médecine scolaire. Le ministère va-t-il réellement mettre en oeuvre ce funeste projet, ou peut-il comprendre qu'il vaut mieux y renoncer ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative. Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative*. Madame la députée, dès qu'il vous est possible de le faire, vous jetez de l'huile sur le feu *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC)* et n'hésitez pas, pour cela, à exploiter la situation et à nourrir les craintes. Vous me permettez de délaisser le terrain du mythe pour revenir sur celui de la réalité.

C'est en fait d'un document de travail, n'ayant rien de définitif, que nous parlons. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)* Le dispositif proposé consiste simplement à identifier les fragilités des élèves rencontrant des difficultés dans l'apprentissage des enseignements fondamentaux et de les aider, dès la grande section de maternelle. Il faut prévenir l'échec scolaire et les discriminations, ce qui est l'objectif de ce nouvel outil destiné aux enseignants.

Il faut convenir qu'une maladresse a été commise lors de la rédaction de ce document de travail, certains termes que vous avez cités étant porteurs d'une connotation totalement opposée à la finalité du dispositif.

(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.) C'est pourquoi Luc Chatel s'est immédiatement engagé à faire disparaître ces termes du document de travail.

J'insiste sur un point : il ne s'agit pas d'une évaluation, il n'est absolument pas question de classer les élèves de maternelle et il n'y aura d'ailleurs aucune remontée nationale des résultats, qui ne seront pas inscrits dans le livret scolaire.

M. Albert Facon. Pourquoi faire des fiches, alors ?

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État*. Les données, qui resteront à l'échelle de la classe, ne seront conservées que le temps nécessaire à la mise à disposition du dispositif pédagogique. Il s'agit simplement, je le répète, de proposer un outil aux enseignants afin de leur permettre de lutter contre les difficultés que rencontrent certains enfants.

M. Christian Vanneste. Enfin !

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État*. Ce dispositif de personnalisation doit servir à l'accompagnement particulier des enfants ayant des difficultés.

M. Henri Emmanuelli. Où est-il, Chatel ?

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État*. Vous pouvez donc abandonner tous ces termes excessifs tels que " tri " et " fichage ", madame la députée : il ne sert à rien d'agiter un chiffon rouge ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Faure](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3558

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 octobre 2011